

serai beaucoup plus bref, mais, croyez-moi, cela ne diminue en rien l'intérêt de mes commentants en la matière. A mon avis, l'amendement répond effectivement à certaines des objections des députés de la côte Ouest concernant la version originale du bill. En ce qui concerne l'article 3 et la pêche en général, un projet que je recommanderais vivement au ministre est la levée de l'interdiction des côtes du Nouveau-Brunswick, de façon à faire disparaître les disparités auxquels sont soumis les seneurs du Nouveau-Brunswick par rapport à ceux de la Nouvelle-Écosse.

Projet relatif aux pêcheries, cette affaire devrait être recommandée au ministre. Il a parlé de la conférence qui se tiendra à Fredericton du 4 au 8 mai. Or j'aimerais lui dire que, selon moi, cette conférence s'attachera plus à l'histoire et à la vie du hareng qu'aux problèmes de la Nouvelle-Écosse vis-à-vis du Nouveau-Brunswick.

L'hon. M. Robichaud: J'ai dit qu'à cette occasion j'espère avoir une réunion spéciale avec les représentants de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick afin que nous puissions en arriver à un accord satisfaisant.

M. Nowlan: Je remercie le ministre de ces éclaircissements. J'attends la réunion avec intérêt et je n'en dirai pas plus long maintenant. J'ajoute toutefois que ce serait l'une des meilleures initiatives dans la région de l'Atlantique car quand il y a 30 navires dans le bassin et qu'on les voit s'approcher à peu de distance des nasses installées le 13 avril, il y a de quoi s'inquiéter. Le ministre a déclaré que la saison du hareng durerait toute l'année, mais la saison des nasses s'ouvre le 15 avril et c'est de cela que je parlais.

L'hon. M. Robichaud: Elle est ouverte toute l'année.

M. Nowlan: Alors j'ai trouvé un domaine où je peux apprendre bien des choses. Le deuxième point est la question soulevée par mon honorable ami de Shelburne-Yarmouth-Clare. Je n'ai pas l'intention d'insister ce soir, mais j'ai l'intention d'en dire davantage et de présenter des données et des chiffres sous forme de question au ministre des Travaux publics, parce que ceci touche également son ministère.

Comme le sait le ministre des Pêcheries, puisqu'il s'agit de sa province natale, les pêcheurs de l'île Digby et de Digby Neck, pour une fois dans leur vie, se sont mis d'ac-

cord sur un point pour résoudre leur besoin pressant de facilités portuaires. Je parle évidemment du projet du pas de Petty. Ceci fait partie des projets du ministère des Pêcheries et le ministre peut l'entreprendre par l'entremise d'autres organismes. Je me propose d'en dire davantage à ce sujet plus tard.

Il faut du roc pour construire un brise-lame et étant originaire de la Nouvelle-Écosse, je crois que cette chaussée brise-lame comporterait plus d'avantages que la chaussée vers l'île, parce qu'elle fournirait aussi un havre. Les facilités portuaires n'ont pas été améliorées depuis des années. Les chalutiers de cent pieds sont très répandus aujourd'hui, et pourtant le bassin à cet endroit est vieux de vingt ans.

Je suis heureux de constater que le ministre des Transports est à son siège, ce soir, parce que le prochain sujet dont je veux parler est un projet conjoint en vertu de l'article 3 et concerne l'office d'expansion économique de la région atlantique. Au cours du congé de Pâques, on m'a signalé que certaines usines de poissons n'ont pas de débarcadères de dix millions de livres et qu'en conséquence, ne sont pas éligibles aux subventions pour l'aménagement des eaux. Dans un cas, deux usines fonctionnent dos à dos et, ensemble, elles transforment plus de dix millions de livres de poisson débarqué. Dans le cas dont je parle, les deux usines emploient de 60 à 75 personnes. J'espère que pour développer la pêche commerciale dans cette région précise, on fera bon accueil à ces deux sociétés et aux autres qui demandent d'être éligibles aux subventions parce qu'elles transforment plus que les dix millions de livres qu'on exige. Je crois qu'il y a une anomalie dans le fait qu'elles fonctionnent dos à dos, et qu'en vertu des règlements, elle soient inéligibles.

C'est tout ce que j'ai voulu dire à cette heure tardive. Je pense qu'un honorable député veut poser une question d'ordre technique. A mes yeux, tout développement de la pêche commerciale en Nouvelle-Écosse sera un bienfait, et nous y sommes tous favorables.

M. Alkenbrack: Monsieur le président, j'aimerais soumettre brièvement à l'attention du comité un point en rapport avec l'article 3 du bill. Il s'agit de l'exploitation plus efficace des ressources de la pêche. J'ai informé le ministre que certaines provinces, plus précisément la province de l'Ontario, avaient l'intention d'interdire l'utilisation du filet monofil. C'est le devoir de l'honorable ministre de ratifier ce désir d'interdiction, et c'est à lui qu'il revient de prendre la décision finale.